

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES MARQUISES



Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

A

**Monsieur le Président de la Chambre  
territoriale des comptes  
BP 331-98713 Papeete - Tahiti**

Objet : réponse à la notification des observations définitives relative au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de UaHuka

Réf : v/c n°2024-435 du 06 décembre 2024

Par courrier en date du 06 décembre 2024, vous m'informiez des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de UaHuka et je vous en remercie.

Dans cette même lettre, il est également précisé que conformément aux dispositions de l'article L.272-66 du code des juridictions financières, j'avais la possibilité d'adresser au greffe de la juridiction une réponse écrite à ces observations sous un délai d'un mois.

Je me permets par la présente de vous envoyer ce courrier afin de confirmer ma volonté à mettre en place les moyens nécessaires pour :

- Démarrer dès à présent la production et l'archivage systématique, des pièces administratives de la commune,
- Mettre en place, dès 2025 un inventaire communal,
- Adopter, conformément à la loi et ce, dès 2025, un schéma directeur de l'eau potable,
- Engager dès son adoption les investissements tels que prévus dans le schéma directeur de l'eau potable.

Ces actions seront mises place avec l'aide de la commune de Nuku-Hiva, du SPC.PF, de la DIP et de cabinet d'expert-comptable.

Je m'engage également à vous fournir les documents prouvant de l'avancé de ces actions au fur et à mesure de leurs concrétisations.

Je reste à votre entière disposition pour toutes questions ou documents que vous jugerez utiles de demander.

Le Maire,  
OHU Nestor.

